

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2016

Convocation du 09 novembre 2016

**PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER - Marie-Noëlle LAUER - Marthe HURTER –
Fabienne REINLING
MM. Pascal NOTHISEN – Nicolas NIEDERGANG – Jacky EBER – Alfred
PERRAUT - Jean-Luc HILL - Eric CROIZET**

**Absents excusés : Mme Marie-Claire MUTSCHLER (procuration à M. Jean-Luc HILL)
Mme Clarisse NOISIEZ (procuration à Mme Marie-Noëlle LAUER)
Mme Céline MARTZ-OFFERLE
Mme Chantal MATARAZZI
M. Alain MUTSCHLER**

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

Points à ajouter à l'ordre du jour :

Point n°10 : Zone Artisanale de la Kaltau tranche 1 : Modification n°04 du permis d'aménager

Point n°11 : Cession de la parcelle section 36 n°441 adjacente au lot n°5 de la zone artisanale de la Kaltau

Point n°12 : Révision n°2 du Plan d'Occupation des Sols avec transformation en Plan Local d'Urbanisme : Avenant n°1

Accord à l'unanimité pour ajouter ces trois points.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) TRAVAUX ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2017 EN FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agricole, Forestière et Environnement présente le programme de travaux patrimoniaux proposé par l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt soumise au régime forestier.

Après analyse de la proposition de l'ONF, M. Jacky EBER propose de retirer le point concernant l'enlèvement manuel de clôtures grillagées. Le coût global actualisé de la mission s'élève à 5 140 € HT soit 6 168 € TTC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Programme des Travaux en retirant le point concernant l'enlèvement manuel de clôtures grillagées.**

3) TRAVAUX ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'ANNEE 2017 EN FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

M. Jacky EBER, adjoint au maire et président de la commission Agricole, Forestière et Environnement, présente :

- le plan de coupe prévu par l'ONF pour la saison 2017 qui prévoit l'exploitation de 156 m3 de bois façonné d'industrie et de chauffage pour une valeur estimative de 4 570 € HT.
- le contrat d'abattage et de façonnage faisant ressortir un montant de 2 050 € HT et le contrat de débardage et de câblage un montant de 830 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **De donner son accord au programme des coupes 2017 présenté par l'ONF**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes.**

4) TRAVAUX ONF : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (ASSISTANCE TECHNIQUE)

M. Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agricole-Forestière et Environnement présente la convention de maîtrise d'œuvre transmise par l'ONF et qui porte essentiellement sur des prestations d'encadrement de travaux patrimoniaux en régie ou en entreprise (assistance à la passation de commandes, organisation et suivi de chantier) et représente un coût de 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

- **De confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 160 € TTC.**

5) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGREEE DE HINDISHEIM-LIMERSHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (A.A.P.M.A.)

Monsieur le Maire fait état d'une demande de subvention de l'Association Agréée de Hindisheim-Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui envisage des travaux de mise en sécurité de la berge de l'étang côté chalet. Ces travaux consisteront à la mise en place d'une tôle en acier afin d'assurer la limite de la berge pour les pêcheurs et de faciliter la tonte.

La plaque d'acier a été acquise auprès de la Société Alsacienne de Produits Métallurgiques pour un montant de 1 443,00 € HT soit 1 731,60 € TTC.

L'association estime à 85 heures les heures de bénévoles nécessaires.

Le montant définitif sera fixé après achèvement des travaux, remise des factures acquittées et du décompte nominatif des heures des bénévoles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De donner un accord de principe à l'Association agréée de Hindisheim-Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'attribution d'une subvention**

de 15% sur le montant total des travaux, sachant que le montant à verser sera défini sur présentation des factures acquittées et du décompte nominatif des heures des bénévoles.

6) RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Vu la loi n°2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant la nécessaire désignation de trois agents recenseurs dans la commune ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De nommer comme agents recenseurs**
 - **Mme KIEFFER Marie-Odile**
 - **Mme GERHARD Lou Anh**
 - **M. SCHAUB Colin**

- **De rémunérer les trois agents recenseurs à raison de :**
 - o **Bulletin individuel : 1.30 €**
 - o **Feuille de logement : 1 €**
 - o **Journée de formation et tournée de reconnaissance : 50 €**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017**
- **D'autoriser le maire à signer toute pièce afférente au recensement.**

7) ACQUISITION DE PANNEAUX SIGNALIQUES

Monsieur Jacky EBER, Adjoint au Maire expose qu'afin de mieux situer le bâtiment abritant les sapeurs-pompiers ainsi que l'atelier communal, il serait nécessaire de mettre en place un panneau sur la façade. L'entreprise GERNER nous a fait parvenir un devis pour un montant de 995 € HT comprenant 350 € HT de frais de pose.

Par ailleurs, Jacky EBER propose l'achat de panneaux en alsacien pour les entrées du village. L'entreprise GERNER nous propose les 2 panneaux pour le montant de 364 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **D'acquérir les panneaux ci-dessus auprès de la société GERNER de WOLFISHEIM pour un montant de 1359 € HT soit 1630.80 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer le bon de commande et à régler la facture correspondante.**

8) CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE : RUE DU FAUBOURG DES JARDINS

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment, Urbanisme et Sécurité expose que suite à l'étude pour la réfection de la rue du Faubourg des Jardins, il a été constaté que de nombreux câbles du réseau téléphonique étaient encore en aériens.

De ce fait, il serait opportun de profiter de ces travaux pour la mise en souterrain du réseau téléphonique.

Suite à notre demande, Orange nous a fait parvenir une convention qui fait ressortir un montant de 5 346 € net pour les frais d'ingénierie génie civil – études et travaux de câblage y compris dépose de l'ancien réseau aérien (poteaux et câbles).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'accepter l'offre établie par Orange pour un coût de 5 346 € net,**
- **D'inscrire ce montant au budget,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention et régler la facture.**

9) TRAVAUX AU MONUMENT AUX MORTS : NETTOYAGE ET REDORURE DES INSCRIPTIONS

Monsieur Jacky EBER, Adjoint au Maire expose qu'il est nécessaire de remettre à neuf les inscriptions figurant sur le monument aux morts.

Après consultation de plusieurs entreprises, la marbrerie MISSEMER de BLAESHEIM nous a fait parvenir un devis pour un montant de 3 450 € HT soit 4 140 € TTC pour le nettoyage de toutes les inscriptions existantes et redorure à l'or.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De charger la marbrerie MISSEMER de BLAESHEIM d'effectuer ces travaux de nettoyage et de redorure des inscriptions du monument aux Morts pour un montant de 4 140 € TTC,**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces contractuelles afférentes**
- **D'inscrire les dépenses aux budgets correspondants**

10) ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU TRANCHE 1 : MODIFICATION N°04 DU PERMIS D'AMENAGER

Rappel des éléments de contexte :

La commune de Hindisheim a porté la maîtrise d'ouvrage de deux tranches opérationnelles de la zone d'activités de la Kaltau.

La tranche 1 a fait l'objet d'un permis d'aménager en date du 29/10/2007 et de trois modifications en date du 09/01/2009, 11/06/2009 et 24/08/2010.

La volonté communale est de procéder à une quatrième modification de ce permis d'aménager afin de :

- Faire évoluer le plan de composition à travers la suppression d'espaces notés emplacements réservés ;
- Mettre le programme des travaux en cohérence avec ces éléments ;
- Modifier la règle relative à la teinte des clôtures.

Motivation et opportunité de la décision

L'évolution du plan de composition concerne la suppression d'emprises destinées à de l'engazonnement identifiées comme espaces verts et faisant partie des espaces communs. Ces emprises seront intégrées aux surfaces privatives à l'exception de 45 m².

Leur maintien n'est plus jugé utile en matière de développement potentiel de lien urbain.

Le programme des travaux est modifié en cohérence avec la modification du plan de composition.

L'article 11 du règlement du lotissement impose l'usage unique du RAL 6005 pour les clôtures. La volonté communale est de supprimer cette obligation d'usage d'un seul coloris afin de pouvoir diversifier les teintes utilisables.

Vu le permis d'aménager de la tranche 1 de la ZA de la Kaltau en date du 29/10/2007 et les trois modifications en date du 09/01/2009, 11/06/2009 et 24/08/2010 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 442-10 précisant les modalités de modification d'un permis d'aménager ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Décide à l'unanimité :

- **De procéder à la modification du permis d'aménager et notamment du plan de composition, du programme des travaux et du règlement pour ce qui concerne les éléments mentionnés ci-dessus. Tous les autres éléments du permis d'aménager restent inchangés ;**
- **D'autoriser le Maire à effectuer les démarches permettant de valider cette modification et à signer tous les documents devant intervenir.**

11) CESSION DE LA PARCELLE SECTION 04 N°441 ADJACENTE AU LOT N°5 DE LA ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU

Vu la délibération du 28 janvier 2016 approuvant la cession du lot n°5 à la SCI « Efficience »

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire expose que la SCI « Efficience » souhaite acquérir la parcelle section 04 n°441 adjacent au lot n°05, d'une surface de 255 m².

Il propose de leur céder la parcelle pour 1€ à condition que la SCI Efficience s'engage à rembourser les frais d'arpentage, soit un montant de 440 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De donner son accord pour céder à la « SCI EFFICIENCE » la parcelle référencée Section 36 n°441 pour un montant de 1€, sachant que cette parcelle servira uniquement d'espace vert,**
- **De demander à l'acheteur de participer aux frais de la procédure d'arpentage qui a été nécessaire pour constituer la parcelle souhaitée pour un montant de 440 € HT soit 528 € TTC,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée,**
- **D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.**

12) RÉVISION N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AVEC TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME : AVENANT N°1

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose que lors de la séance du Conseil Municipal du 20/10/2015 le marché de maîtrise d'œuvre pour la révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme avait été attribué au bureau d'étude VIDAL CONSULTANTS de DACHSTEIN.

Suite à la modification des RIB de Vidal Consultants et de l'Atelier Guillaume Equilbey, il est nécessaire d'établir un avenant n°1.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'accepter l'établissement de l'avenant n°1 pour la modification des RIB
- D'autoriser le maire à signer les pièces y afférentes.

13) DIVERS

a) Informations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA d'Ebersheim annonçant la baisse du tarif pour l'année 2017, passant de 0.90€ par habitant à 0.80€ par habitant. Le Conseil Municipal prend acte de cette modification et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Il est rappelé la possibilité pour les élus de participer à des formations sur certaines thématiques.

Sur accord exceptionnel, une plongée d'investigation va être effectuée à la gravière par l'ASOR (Association des Sous-Officiers de Réserve, section de plongée de Schiltigheim). Par la suite sera examinée l'opportunité d'une éventuelle convention avec ce club omnisports.

b) Urbanisme

- Permis de construire

- FOESSEL André / FOESSEL Doris / SPRAUEL Jonathan / SPRAUEL Cédric
Impasse du Moulin
Démolition partielle de la grange, aménagement d'un bâtiment existant, constructions de 3 maisons individuelles

Déclaration préalable

- M. JOSEPH Jean-Philippe 1 rue des Tilleuls
Création d'un escalier métallique autoportant en tôle
Accordée
- M. KLEIN René 258A rue de l'Eglise
Création d'un carport
Accordée
- M. SPISSER Pierre 283 rue du Fossé
Divers travaux de rénovation sur la maison

Certificat d'urbanisme

- Maître RUSTENHOLZ – TRENS Lieudit « Buehl matten »
CU d'information

c) Planning :

20 et 27 novembre 2016 : élections Primaires Républicains

5 décembre 2016 à 17h: Fête St Nicolas
19 décembre 2016 : Conseil Municipal
6 janvier 2017 : cérémonie des Vœux du maire
7 janvier 2017 : préparation de la Fête des Seniors
8 janvier 2017 : Fête des Seniors
24 janvier 2017 : Commissaire enquêteur PLU Bischoffsheim
24 janvier 2017 : Conseil Municipal

d) Tour de table :

M. Jean-Luc HILL a été interpellé par des riverains à propos des herbes folles dans la rue du Moulin. M. Jacky EBER répond qu'une réflexion est menée pour envisager une plantation différente.

M. Jacky EBER :

* informe que le grand sapin sera mis en place par l'entreprise GROHENS,

* informe que l'ensemble des décorations de Noël seront en place semaine 47 avec illumination à partir du vendredi 25 novembre à 18h.

Mme Christelle SCHNEIDER informe que la distribution des invitations pour la fête des Séniors devra être effectuée avant le 21 décembre 2016.

Mme Marie-Noëlle LAUER informe qu'un nettoyage de la gravière aura lieu le samedi 19 novembre 2016 à 14h en collaboration avec la L.P.O.

La séance est levée à 22h00